

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021

MOBILIER SCOLAIRE :

Le conseil municipal a acté la vente de quelques tables, chaises, un tableau noir et un meuble à l'école du ROZIER qui avait besoin d'équipement.

CIMETIERE :

Le conseil municipal a validé les tarifs des concessions et du colombarium.

Pour les concessions de 15 ans le prix est 120 euros/m², pour les concessions 30 ans le prix est de 90 euros / m².

Pour le colombarium pour le dépôt d'une Urne pour une durée de 15 ans le prix est de 250.00 euros et pour une durée de 30 ans le prix est de 400.00 euros.

Le règlement du cimetière a également été approuvé.

TERRAIN :

Le conseil a approuvé l'acte de cession à titre gratuit par la commune à Mme POUJOL pour la parcelle (a) d'une surface de 105 m² (rue des 4 vents), extraite du domaine public.

Le conseil a approuvé la cession à titre gratuit par Mme POUJOL à la commune d'Aguessac de la parcelle cadastrée AC n°7 d'une contenance de 3 298 m² située au prades.

C.L.E.T

Le conseil municipal a voté à l'unanimité ses représentants à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (communauté de communes).

Mr MAURY Dominique : titulaire

Mr COMMAYRAS Jacques : suppléant

FINANCE :

Le conseil municipal a voté à l'unanimité un ajustement d'emprunt.

QUESTION DIVERSES :

Le conseil va se pencher sur un règlement concernant la location des bancs et des chaises.

La commission cadre de vie a fait le point sur les futures animations de fin d'année.

La commission sécurité a informé le conseil que le passage à 30 kms route des gorges du tarn serait mis en place d'ici la fin du mois ainsi que les arrêts minute devant la boulangerie, le tatoueur et le magasin d'antiquité.

La commission travaux et cadre de vie informe le conseil du démarrage début novembre de l'aménagement de l'aire de jeux des Liquières.